L'Echo des Loges

Varennes Changy

Bonne Année 2015

Bulletin Municipal - N°32

Le Mot du Maire

Varennoises, Varennois,

Je suis ravie de m'adresser à vous à travers cette nouvelle édition de l'Echo des Loges.

Cette année 2014 a connu le renouvellement des élus municipaux. Les nouvelles règles électorales n'ont pas démotivé les électeurs. Bien au contraire, la participation a été bonne. La démocratie locale a fait son œuvre et une équipe renouvelée doit maintenant assumer les responsabilités communales.

Varennes-Changy est notre bien collectif. Nous nous efforçons de le rendre toujours plus agréable et enrichissant pour chacun.

Le budget est, bien sûr, la première contrainte. Les élus du précédent mandat ont laissé un budget confortable malgré les baisses importantes des dotations aux communes. S'il faut être extrêmement prudent quant aux dépenses, le souci d'économie ne doit pas laisser Varennes-Changy dans un état de « maintien. » Il faut lui donner le dynamisme qu'elle mérite. Il nous faut trancher en permanence entre la rigueur financière menant à l'immobilisme, et les dépenses déraisonnées menant à des projets superflus. Ces extrémismes mèneraient tous deux au déclin. Soyez assurés que nous faisons preuve d'un grand discernement dans toutes nos décisions.

Une grande partie des travaux de la commune est assurée par le service technique. Quelques investissements ont été nécessaires pour permettre aux employés de travailler efficacement avec du matériel de qualité.

Divers chantiers ont été menés à bien. Les travaux de la nouvelle école sont à présent terminés. Cet investissement important permet aux enfants et à l'équipe enseignante de travailler dans de meilleures conditions. Parallèlement, la réforme des rythmes scolaires, bien qu'imposée aux communes, a permis une réflexion enrichissante pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. Coûteuse et difficile à organiser, cette réforme a au moins permis aux enfants de bénéficier gratuitement de trois heures hebdomadaires d'un nouvel accompagnement pédagogique. La Commune a donc agi pour l'éducation de ses enfants.

Les anciens locaux scolaires, route de Lorris, vont faire l'objet de réaffectation. Ils seront alloués aux associations et à une bibliothèque. Le projet n'est pas totalement finalisé, il permettra de renforcer l'animation socio-culturelle du territoire.

Le projet d'agrandissement du cimetière avance, la rénovation du lavoir se poursuit malgré le petit nombre de bénévoles qui défendent cette cause. L'extension de la défense incendie (et donc la relance des possibilités de construction) est en cours. L'espace de la Source Saint-Martin va faire l'objet d'un réaménagement. La rénovation de la voirie fait l'objet d'une attention particulière des élus dans la limite de leur compétence.

La distribution de l'eau potable est une mission majeure pour la commune. L'étude sur l'eau, lancée il y a bientôt un an, va permettre de rédiger un schéma directeur au cours de l'année 2015. Les investigations ont déjà été très enrichissantes. De gros investissements sont d'ores-et-déjà à prévoir pour maintenir une qualité de l'eau satisfaisante. Concernant le traitement des eaux usées, la station d'épuration a connu quelques désagréments comme les années précédentes : ils ont été surmontés.

Varennes-Changy est notre lieu de vie commun, chacun doit y trouver ce qu'il désire. Inversement, chacun a quelque chose à apporter. Par ces intérêts mutuels et par l'investissement de tous, nous réussirons à faire prospérer notre commune (économiquement, socialement, culturellement...) Vous pouvez être assurés que nous sommes entièrement dévoués à cet objectif.

Vous pourrez trouver, dans ces quelques pages, toutes les informations importantes de la vie locale.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Evelyne Couteau

En couverture, la « Bonne Année » est composée de lettres, extraites de différentes enseignes de commerces Varennois. Vous êtes invités à retrouver leur provenance. La solution se trouve en dernière page.

Elections

Elections municipales 2014

L'année 2014 aura été marquée par le renouvellement de tous les Conseils municipaux de France au cours de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014. A Varennes-Changy, il aura suffi d'un seul tour, dans l'unique bureau de vote, pour élire les 19 membres. En effet, depuis les élections de 2008, la population ayant augmenté, le nombre de Conseillers est passé de 15 à 19.

Les Conseillers communautaires, au nombre de 3 augmenté d'un remplaçant, ont été élus lors du même vote.

Sur 1120 inscrits, 784 personnes sont venues voter soit une participation de 70%. La liste portée par Evelyne Couteau a obtenu 553 voix soit 75,96 % ; la liste portée par Lionel Lesueur a obtenu 175 voix soit 24,04%.

Ont été élus au Conseil municipal : Evelyne Couteau, Joël David, Gwenaëlle Moreira, Jean-Pierre Bucheron, Josseline Turbeaux, Thierry Crescence, Alexandra Bussy-Rousseau, Antoine Dupuy, Solange Zanin, Marc Bouwyn, Catherine Leroyer, Alain Gréau, Monique Demange, Michel Gendraud, Pierrette Roux, Damien Grosse, Gisèle Duchesne, Lionel Lesueur et Geneviève Bussolon.

Ont été élus au Conseil communautaire : Evelyne Couteau, Joël David, Gwenaëlle Moreira, Jean-Pierre Bucheron (remplaçant.)

La première réunion du Conseil municipal, le 28 mars, a été le moment de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire.

Ont été élus : Maire : Evelyne Couteau, 1er adjoint : Joël David, 2ème adjoint : Gwenaëlle Moreira, 3ème adjoint : Jean-Pierre Bucheron, 4ème adjoint : Josseline Turbeaux, 5ème adjoint : Thierry Crescence.

Dans les jours qui ont suivi, Mme Bussolon a choisi de démissionner laissant la place au candidat suivant, M. Bernard Roche. Celui-ci n'a pas souhaité intégrer le Conseil municipal. C'est donc Mme Josette Branger qui a été nommée conseillère.

L'ensemble du Conseil municipal regrette le décès de Mme Bussolon qui a été élue municipale durant 7 ans, elle était connue pour sa forte implication dans la vie du village.

Elections européennes 2014

Les élections européennes de 2014 ont eu lieu le 25 mai 2014 afin d'élire les 751 députés européens représentant les 28 États membres de l'Union européenne au sein du Parlement européen.

Varennes-Changy est situé dans la circonscription Massif central-Centre où 5 députés étaient à élire. Sur 1 115 inscrits, 572 personnes sont venues voter soit une participation de 51,30%.

Elections départementales et régionales en 2015

L'année 2015 sera marquée par l'organisation des élections départementales et régionales.

Les élections départementales, les 22 et 29 mars 2015, permettront d'élire les Conseillers départementaux, anciens Conseillers généraux. Pour Varennes-Changy, le découpage cantonal évolue puisque les cantons de Bellegarde, Lorris et Châtillon-Coligny fusionnent en un seul canton. Les électeurs auront à voter pour un binôme composé d'une femme et d'un homme, chacun ayant un suppléant du même sexe.

L'intérêt de cette élection est majeur puisque les répercussions locales des décisions départementales sont nombreuses : l'enfance, l'aide aux personnes handicapées, l'aide aux personnes âgées, les routes…

Les élections régionales permettront d'élire les conseillers régionaux au nombre de 77 pour la région Centre dont 19 pour le Loiret. La date de ce scrutin n'est pas encore définie par le Ministère de l'Intérieur (peut-être au mois de décembre.)

Population et Recensement

Recensement 2014

La population de la commune de Varennes-Changy est de 1579 habitants au 1er janvier 2015 selon l'INSEE.

Afin d'affiner leurs informations, le recensement a eu lieu durant les mois de janvier et février 2014. Les quatre agents recenseurs (Mme Couteau, alors Conseillère municipale, a assumé la coordination des opérations, assistée de M. Gendraud, M. Kucharzki et M. Turbeaux.) Ils ont bénéficié d'un très bon accueil de la population.

Les résultats ne sont pas encore mis en ligne par l'INSEE. En attendant la publication, vous pouvez consulter les résultats statistiques du recensement 2011 sur le site de l'INSEE à l'adresse : www.insee.fr

Démographie

NAISSANCES
GOUGELIN Maxence, Hichem, Paul : 25 janvier 2014 à AMILLY
FOATA Juliette, Anne, Emilie : 06 février 2014 à AMILLY
RIGARD Aaron, Freddy, Bruno : 13 février 2014 à AMILLY
GIRARD Chloé, Théa, Annick : 15 février 2014 à AMILLY
LAUPENIE Wendy, Sakura : 06 mars 2014 à AMILLY
SALIN Romane, Gaëlle : 28 mars 2014 à AMILLY
BRASSEUR Léna, Sandra, Nicole, Marie-Carmen : 09 mai 2014 à AMILLY
CARAZZAI DEBONNAIRE Lorenzo, François, Jean : 07 juin 2014 à MONTEREAU-FAULT-YONNE
PIERRE Damon, Marcel, Robert, Jean-Paul : 16 juin 2014 à AMILLY
BOGA Timéo, Vincent : 25 juin 2014 à GIEN
SAFFRE Laura, Monique : 24 juillet 2014 à AMILLY
SAFFRE Gaétan, André : 24 juillet 2014 à AMILLY
BRASSAERT Rachel, Mélanie, Amélie : 2 août 2014 à AMILLY
BILLAULT Tom, Daniel, Bernard : 14 août 2014 à GIEN
LE BARS Marceau, Yannick, Dominique : 09 septembre 2014 à AMILLY
GREAU Angèle, Simone, Christiane : 17 septembre 2014 à AMILLY
BOUSSANGE Isaac, Jordan, Pascal : 25 septembre 2014 à AMILLY

MARIAGES
URBAIN Valérie et TAUGOURDEAU Frédérick : le 01 mars 2014
DEUX-NOVEMBRE Marie et BAILLEUL Daniel : le 05 juillet 2014
BRULEZ Elodie et PIERRARD Joris : le 07 juillet 2014
DURAND Sophie et LEFEVRE Nicolas : le 23 août 2014

DECES
URBAIN Lorraine née PINTO : le 04 janvier 2014
CHARPENTIER Guy : le 26 février 2014
MARCELOT Paulette née LELOUP : le 02 mars 2014
VAUVELLE René : le 10 mars 2014
MÉTIER Marcel : le 16 mars 2014
NAVINEAU Françoise née AMY : le 02 avril 2014
LÉGER Daniel : le 06 avril 2014
HUREAU Marc : le 07 avril 2014
DAUDONNET Roberte née ARRÊTAULT : le 21 avril 2014
BUSSOLON Geneviève, née CRÉDEVILLE : le 23 avril 2014
BRASSAERT Germaine née DESPLANCHES : le 03 mai 2014
STOETZEL Christian : le 27 juin 2014
SOUCHET Jean-Pierre : le 07 juillet 2014
BAUDOIN Arsène : le 17 juillet 2014
TRANCHANT André : le 01 août 2014
LABAJ Jean : 13 octobre 2014
MESTDAGH Rémi : le 10 novembre 2014

Zoom sur des Varennois

Questions posées à quelques habitants de la commune de Varennes-Changy :
- Qu'est-ce qui vous plaît dans la vie à Varennes-Changy ?
- Qu'est-ce qui dérange ou vous manque dans la vie à Varennes-Changy ?

Réponse de Gaby, 9 ans, habitant la commune depuis 9 ans :
«Moi j'aime bien mon école, on fait plein de projets intéressants. Ce que j'aime aussi c'est pouvoir aller souvent au Jardin des Arbres, c'est grand, on peut y aller en vélo, ramasser des fruits et jouer à différents jeux. Rien ne me manque à Varennes-Changy.»

Réponse de Christelle, 18 ans, habitant la commune depuis 18 ans :
«Je ne suis plus souvent sur Varennes-Changy, car je pars à 6h30 et ne rentre qu'à 19h30, mais ce que j'apprécie particulièrement c'est l'association Chores Varennes. On a une salle à disposition vraiment agréable et l'ambiance est sympathique. Je ne vois pas de point négatif ....le bourg est joli, très bien fleuri.»

Réponse de Carine, 42 ans, habitant la commune depuis 8 ans :
«Moi j'apprécie l'espace et la tranquillité. Je trouve que le bourg de Varennes – Changy est vivant, tout est à proximité. C'est un endroit plaisant pour élever un enfant, à la campagne tout en étant proche de la ville. Ce qui me manque est un espace de jeux dans le centre du village ; l'aire actuelle est éloignée et sur une route dangereuse.»

Réponse d'Hélène, 76 ans, habitant la commune depuis 20 ans, et de Roger, 77 ans, habitant dans la commune depuis 50 ans :
«Le calme est appréciable, c'est paisible. Ce qui est le plus agréable sur Varennes est l'association, Club de Loisirs Varennois. Il apporte une vraie coupure dans la semaine. C'est un moment de convivialité et de solidarité même. Cette association permet de rencontrer des gens, de prendre contacts. Elle nous permet même de voyager tous ensemble. Le mardi, jour où nous nous retrouvons tous, est un jour important. Par contre ce qui est un peu pénible sur Varennes-Changy, comme dans d'autres villages, c'est le jugement hâtif de certaines personnes, et la propagation rapide de rumeurs. Il faut toujours faire preuve de diplomatie quand on parle avec les gens du village.»

René Vauvelle

Le 10 mars 2014, M. René VAUVELLE nous a quittés brusquement, à l'âge de 75 ans, laissant ses proches, ses amis, son personnel et bon nombre de Varennois interloqués.

Il a créé son entreprise de travaux publics le 1er avril 1965. Il a commencé sa carrière d'entrepreneur dans la maçonnerie puis s'est spécialisé dans les travaux publics. Les camions bleus «René VAUVELLE» sont connus dans tout le département et dans toute la région. Il fut l'un des premiers à avoir une centrale d'enrobé à chaud et à froid. Son entreprise qui emploie 85 personnes est l'une des plus importantes du canton de Lorris.

Dans le tout début des années 2000, il a aménagé l'ancien «Hôtel du Centre» qui est devenu «A la campagne», en témoignage de son affection pour le monde rural. «C'est pour Varennes que je fais ça» aimait-il dire.

Son engagement pour la Commune ne s'est pas arrêté au monde économique, il a brigué des mandats électoraux : conseiller municipal de 1989 à 1995 sur la liste de M. Bernard ROCHE puis adjoint de 1995 à 1997. En 2003, il est élu conseiller municipal lors d'une élection partielle, il siègera jusqu'en 2008.

Connu pour son franc-parler, son amour de la chasse, son amour de la vie mais aussi pour son paternalisme (envers ses 4 enfants comme envers son personnel) il a laissé un grand vide autour de lui.

En hommage à cet illustre administré, suite à une suggestion de la famille, le Conseil Municipal a décidé de baptiser de son nom la rue de son lotissement.

Travaux

Services techniques

Le service technique de la Commune de Varennes-Changy regroupe 4 employés à temps plein et 2 employés à temps partiel. Cet effectif, avec un équipement matériel de travaux important, permet à la Commune d'être efficace tout en sollicitant le moins possible des entreprises dont les coûts d'interventions sont toujours importants.

Cette année, la Commune a dû effectuer des réparations sur des tondeuses vieillissantes. La tonne d'arrosage, qui n'était plus aux normes, a été remplacée par une nouvelle tonne plus sécuritaire. L'ancien Girobroyeur a été remplacé également par un nouveau plus performant. Enfin, dans le but de faciliter le travail des agents, un utilitaire avec une benne a été acheté d'occasion.

Parking de la salle Escale

La Commune a entamé, en 2008, une procédure judiciaire du fait de la dégradation prématurée du parking de la salle Escale. En effet, l'enrobé se déforme et du calcaire des fondations remonte en surface. Un nouvel expert a été nommé au début de l'année 2014. Après plusieurs rencontres, il a fourni au tribunal administratif un rapport complet. Le jugement est attendu dans les mois qui viennent. La Commune peut espérer obtenir réparation et que le parking soit refait intégralement.

Sauvegarde du lavoir

Le chantier de sauvegarde du lavoir se poursuit. Depuis l'automne 2013, des bénévoles (dont plusieurs élus) ont rénové les charpentes et les couvertures. Une subvention du Conseil général a permis de limiter le coût pour la Commune.

Le mur du pignon doit maintenant être réparé puisqu'une grosse fissure le fragilise. Cette étape nécessite d'importants travaux. Pour finir, une réflexion sur la rénovation du bac devra être lancée. Le lavoir sera sécurisé et à nouveau accessible au public à la fin des travaux.

Réfection du carrelage dans une classe de l'école

Une classe de l'école a été carrelée durant l'été. Le revêtement vieillissant nécessitait une intervention. Cette salle est notamment utilisée pour des réunions et pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Cimetière

A l'heure actuelle, la place dans le cimetière vient à manquer. Il est de la responsabilité de la Commune d'anticiper l'avenir en réalisant une nouvelle extension.

La Commune a donc procédé à l'achat d'un terrain. Un géomètre est venu effectuer les premiers bornages et un calepinage des tombes. Les travaux, qui devraient débuter dans l'année, consisteront dans un premier temps par la réalisation d'un mur d'enceinte.

Au mois de novembre 2014, 8 nouvelles cavurnes ont été installées.

Travaux

Renforcement de la défense incendie

La Commune est responsable de l'urbanisme. Cependant, c'est la Direction Départementale des Territoires (DDT) et bientôt la Communauté de Communes qui instruit les permis de construire. Un avis est donné au maire de la Commune qui arrête une décision en engageant sa responsabilité.

De nombreux permis de construire, même pour un simple agrandissement, ont été refusés durant l'année. En effet, la défense incendie n'est parfois pas suffisante. La protestation des administrés est donc compréhensible. Aussi, la Commune s'est engagée dans un état des lieux de la défense incendie et souhaite la renforcer dans les zones les moins bien équipées.

La solution privilégiée est l'installation de réserves d'eau, posées sur le sol, d'un volume pouvant aller jusqu'à 120 m^3. Si cette solution répond aux normes et n'est pas excessive financièrement, elle impose cependant l'acquisition de terrains d'une surface de 300 m^2 environ aux endroits choisis. Les expérimentations devraient débuter au cours de l'année 2015.

Restructuration des anciens locaux de l'école en Maison des Associations

Au début de l'année 2014, les locaux de l'école primaire de Varennes-Changy ont été modifiés. Le site de la rue de Lorris a été désaffecté. La Commune ne doit pas laisser ce bâtiment, dont elle est propriétaire, à l'abandon. Un projet de réaffectation a été lancé et des plans ont été établis.

Ces locaux sont divisés en un couloir central et, de deux grandes salles de 55 m^2 chacune, de part et d'autre. Il est envisagé de créer : d'un côté une vaste salle, et de l'autre côté, une bibliothèque. Au centre, se trouveront des sanitaires et un espace de stockage.

La grande salle, rénovée et équipée de tables et de chaises, sera entièrement dédiée aux associations. Ainsi, les assemblées générales et les réunions régulières pourront avoir lieu dans cet espace.

Enfin, la Commune dispose d'un point relais du bibliobus qui se trouve à la mairie. Cet emplacement n'est pas adapté. Cette nouvelle salle permettra alors de développer ce service et faciliter l'accès de la population (jeune ou plus âgée) aux ouvrages qui pourraient alors être plus nombreux.

Une demande de subvention a été formulée auprès de Madame la Députée Valérie CORRE qui a décidé d'attribuer 10 000€ au titre de sa réserve parlementaire.

Restructuration de l'espace de la Source Saint Martin

Située en périphérie du Bourg, la Source Saint Martin est une source naturelle qui a été canalisée. Elle a connu son heure de gloire dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle quand des dizaines de personnes patientaient pour pouvoir remplir des réservoirs de cette eau d'une qualité alors remarquable. Avec le temps, cet entrain s'est réduit jusqu'à ce que cet espace soit délaissé de la population. (Voir « Un peu d'histoire »)

Actuellement, cet espace n'est pas mis en valeur. Le bassin n'est plus en état, l'accès se fait par un chemin recouvert d'humus. Les arbres bouchent cet espace. Enfin, les quelques bancs qui persistent sont inaccessibles même aux personnes dotées d'une bonne validité.

Les élus ont souhaité s'intéresser à cette problématique en développant l'ambitieux projet de faire de cet endroit un véritable espace de détente pour les habitants voir une zone d'attractivité touristique. L'espace doit être dégagé en coupant plusieurs arbres et être équipé de bancs et de tables pour inviter les Varennois à s'approprier ce lieu.

Pour mettre à bien ce projet, le Lycée d'Enseignement Général et Professionnel Adapté du Chesnoy-Les Barres d'Amilly a été contacté. Ce projet les intéresse. Aussi, ils sont venus fin septembre 2014 faire un état des lieux avant de poursuivre leurs réflexions dans leur établissement scolaire. Leur travail devrait aboutir sur des propositions et/ou quelques travaux avant la fin de l'année scolaire.

Voirie

Programmation de l'entretien de la voirie

L'entretien des routes n'est pas une compétence communale. Les routes départementales sont sous la responsabilité du Conseil Général. Les voies communales sont sous la responsabilité de la Communauté de communes.

Les élus de Varennes-Changy ont sollicité la Communauté de communes de Lorris afin de déterminer une programmation pour les travaux de voirie pour les trois années à venir.

De la même façon, le curage des fossés a également été programmé.

Entretien de la voirie

Une partie de la RD42 (après la zone d'activité du Bussoy) a fait l'objet d'un rapiéçage cette année. Ceci a permis de remettre la surface plane avant la réfection de l'enrobé programmée en 2015.

La réfection de la RD 41 (partie du bourg) avait été annoncée par le Conseil Général. Ces travaux devraient avoir lieu prochainement. Dans le cadre de cette réfection, les passages piétons surélevés seront supprimés car ils sont devenus trop dangereux. Le passage piéton surélevé au début de la route de Montargis sera également supprimé grâce aux subventions touchées par la commune au titre des amendes de police.

Interdiction au plus de 19 t dans la rue des Promenades

Suite à quelques incidents de la circulation à l'intersection entre la rue des Promenades et la route de Saint-Hilaire, le Conseil municipal a décidé d'interdire la rue des Promenades aux véhicules de plus de 19 tonnes. Cet arrêté municipal prendra effet au début de l'année 2015.

Nouveaux noms de rues

Actuellement, à Varennes-Changy, quatre rues n'ont pas de nom : la nouvelle rue donnant accès à l'école, la rue de la zone d'activité du Bussoy, une rue du quartier du Haut des Terrages et la rue du lotissement privé donnant sur la rue de Nogent.

Pour cette dernière, la Conseil municipal, avec l'accord de la famille a souhaité rendre hommage à son réalisateur en la baptisant à son nom : rue René Vauvelle.

Pour les autres, des réflexions seront lancées. Les Varennois sont invités à faire des propositions.

Réseau d'eau potable de la commune : le schéma directeur

L'étude sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable a démarré à l'été 2014 avec le cabinet Merlin de Semoy.

L'objectif général est le maintien de la quantité et la qualité de notre eau potable. Les résultats permettront d'avoir une vision globale des différentes solutions à envisager pour améliorer le réseau. Enfin, ceci se concrétisera par l'élaboration d'un schéma directeur : c'est-à-dire un programme de travaux de réhabilitation pour sécuriser notre ressource en eau potable.

L'obtention de ce schéma directeur nécessite une étude en 5 phases :

- un diagnostic de la situation existante intégrant l'état des lieux des équipements, la mise à jour du plan du réseau d'eau potable et un bilan entre les besoins des administrés et la production de notre forage,
- une campagne de mesures des débits et des pressions du réseau ainsi qu'une quantification des fuites éventuelles,
- en cas de fuite, une recherche et une réparation des problèmes,
- une modélisation du fonctionnement par rapport à un fonctionnement optimal,
- l'élaboration du schéma directeur avec un tableau comparatif des avantages et des inconvénients des différents scénarios possibles.

Les scénarios envisagés sont :

- l'interconnexion avec une commune voisine,
- la création d'un nouveau forage,
- la création d'une station de traitement de l'eau.

A ce jour, l'analyse de l'existant a été réalisée. La phase de quantification des fuites éventuelles est en cours.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau.

Nettoyage du château d'eau

Le château d'eau, qui permet le stockage de 300 m^3 d'eau avant sa distribution, a été nettoyé durant l'été 2014. Ce nettoyage est nécessaire tous les deux ans pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par l'Agence Régionale de Santé.

Fonctionnement des compteurs d'eau

Tous les compteurs ont été changés chez les abonnés au cours de l'année 2012. Ils ont été remplacés par des nouveaux modèles, très fiables, permettant une télétransmission du volume d'eau consommé et une identification des fuites sur le réseau privé de l'usager. En cas de fuite, ce système permet d'alerter l'administré avant qu'une consommation importante soit facturée.

Pour tout problème lié au compteur, les agents communaux pourront être sollicités. Cependant, les problèmes sur le réseau privé (les fuites) après le compteur restent à la charge de l'abonné.

Eau et Assainissement

Réseau d'assainissement de la Commune

Pour rappel, vous trouverez sur le schéma ci-dessous les différentes étapes du traitement des eaux usées depuis la collecte chez les administrés jusqu'à retour à la nature de l'eau traitée.

Ce schéma ne concerne pas l'évacuation des eaux pluviales. Sur la commune, il y a deux réseaux séparés : un réseau pour les eaux de pluie et un réseau pour les eaux usées : **il ne faut pas les mélanger !**

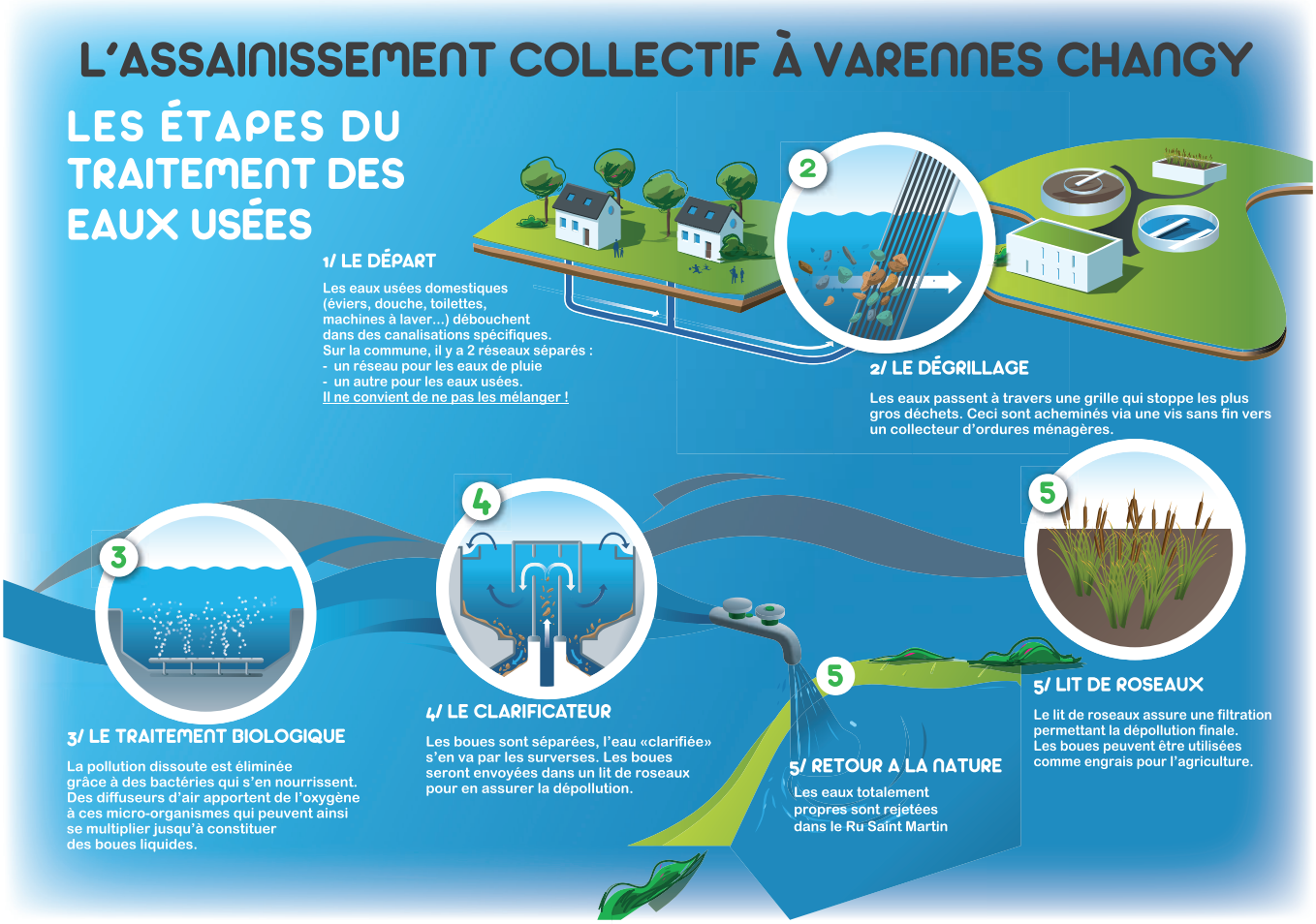

Rapports sur l'eau et l'assainissement 2013

Le conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 2014, a approuvé le rapport sur l'eau et le rapport sur l'assainissement 2013. Vous pouvez les consulter sur le site internet www.varennes-changy.fr.

Ecole et Enfance

Bilan des travaux de l'école

Les nouveaux locaux de l'école ont été investis par les classes en janvier 2014. Les derniers aménagements (rampes aux escaliers, électrification du portail...) ont été finalisés et les dernières réserves ont été levées en décembre 2014.

Nouveau nom de l'école

Le Conseil municipal souhaite baptiser l'école. Les administrés, y compris les enfants, sont invités à faire des propositions et à les transmettre à la mairie.

Vie de l'école

Les services de l'Education Nationale ont annoncé la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2014 malgré le faible écart entre les effectifs de l'année scolaire passée et de l'année en cours. L'ensemble du Conseil municipal et l'équipe enseignante regrette cette décision qui a entraîné la répartition des élèves dans plusieurs classes à double niveau.

PS/MS : 28 Stephan BEGON

PS/GS : 29 Mélanie LE PICAULT (en remplacement de Anne HERBRETEAU)

CP/CE1 : 25 Françoise JAUVIS

CE1/CE2 : 26 Marie-Alice POUMEYROL

CE2/CM1 : 27 Martine GAVEN

CM2 : 25 Gilles DEPARDAY remplacé le vendredi pendant ses heures de décharge de direction par Barbara RIGAL

Le vendredi 10 octobre a eu lieu l'élection des représentants de parents au Conseil d'école.

Ont été élus : Catherine PEREZ-BROCENO, Luc ROUSSEAU, Julien GARRELOU, Angélique GASNIER, Nathalie ORTIZ, Jean-Paul DIAS, Sandrine OLSINA, Claire LANIOL.

Classe de neige

Cette année, une classe de découverte est prévue pour la classe de CM2. Les enfants partiront en séjour à la montagne, à LANS-EN-VERCORS, du 15 au 25 mars 2015. Ils y pratiqueront le ski de fond, des raquettes... Le coût total de ce séjour est de 500 € par enfant après subvention du Conseil Général. La Commune a décidé d'attribuer une participation de 250 € pour chaque enfant de Varennes-Changy.

Mise en place des TAP

Avec la réforme des rythmes scolaires, la rentrée 2014 a connu une nouvelle organisation de la semaine d'école. Dorénavant, les enfants effectuent leurs 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées dont le mercredi matin. Ils terminent leur temps de classe à 15h00 les lundis et jeudis et à 16h30 les mardis et vendredis. Pour répondre aux obligations de la réforme, la Commune a mis en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 15h00 à 16h30 les lundis et jeudis.

Ce service est proposé gratuitement aux familles, il est sous l'entière responsabilité de la Commune.

L'encadrement des ateliers a nécessité la révision des missions du personnel communal en place et l'embauche d'animateurs pour ces 3 heures hebdomadaires. Si la mise en place a été dans un premier temps chaotique, l'organisation est aujourd'hui fonctionnelle.

Ecole et Enfance

Fresque murale

Le restaurant scolaire, lieu de vie important pour les enfants, manquait d'identité, de couleurs. Afin que ce lieu ressemble davantage à ses jeunes usagers, un projet a été lancé par l'association Varennoise, Expression Libre, en collaboration avec le personnel de garderie et de restauration scolaire.

Une fresque murale a ainsi été réalisée dans la cantine, avec les enfants volontaires, sur le temps de garderie.

Les familles ont pu découvrir cette oeuvre collective lors de son inauguration le 23 Septembre.

Le Conseil remercie tous les acteurs qui ont permis la concrétisation de ce beau projet.

Jeunesse et Loisirs

Garderie : les chèques CESU acceptés

Plusieurs parents utilisateurs du service de garderie ont demandé si la Commune pouvait adhérer au dispositif des Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement des tickets de garderie. Le Conseil a accepté cette adhésion. La régie garderie sera modifiée pour accepter ce type de paiement.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La Communauté de Communes organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, tous les mercredis après-midi (dès la sortie des classes à 12h00) et durant les petites et grandes vacances à Varennes-Changy.

Les enfants, âgés de 3 à 11 ans, sont accueillis de 9h00 à 17h00, avec la possibilité de garderie matin et soir.

Des équipes d'animation diplômées accompagnent les enfants dans leurs projets d'activités (bricolage, sorties, spectacle, découvertes...) L'accent est mis sur l'autonomie et la prise d'initiative des enfants.

La participation financière est calculée selon le quotient familial de la CAF. Le règlement est à effectuer au moment de l'inscription.

Les inscriptions sont faites à la semaine (5 jours) ou au mois pour les mercredis (pour 1 ou plusieurs mercredis). Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à la Communauté de communes de Lorris.

Attention, pour le mois de juillet 2015, les inscriptions seront clôturées le 15 juin 2015.

Service des Loisirs et d'Animations Cantonales (SLAC)

Le Service des Loisirs et d'Animations Cantonales de la Communauté de communes de Lorris, propose des activités (culturelles, sportives, manuelles....), des sorties et des séjours pour l'ensemble des jeunes âgées de 11 à 17 ans des 14 communes de la Communauté.

Ce service est proposé pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midi, samedis après-midi ou toute la journée et vendredi en soirée, dans toutes les communes de la Communauté (salle des fêtes, installations sportives, ...)

Un programme d'animations est édité régulièrement, il est disponible sur le site de la Communauté de communes de Lorris.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Communauté de communes de Lorris ou contacter Florent Jacquet, responsable du S.L.A.C. au 07.78.12.10.33.

Cadre de Vie

Nouveaux horaires de la mairie et de l'Agence postale communale

Depuis le mois de septembre, les horaires de la mairie et de l'Agence postale communale ont changé. Vous trouverez les nouveaux horaires dans la rubrique « renseignements utiles. »

Bibliothèque

La mairie accueille une bibliothèque accessible durant les heures d'ouverture au public. La collection est régulièrement renouvelée par le passage du Bibliobus. Petits et grands sont invités à découvrir ce service.

Fleurissement

Cette année, le fleurissement a mis du temps à démarrer malgré la meilleure volonté de tous les acteurs. Il faut dire que le temps ne s'y est pas prêté cet été. L'épanouissement des parterres et jardinières a véritablement eu lieu en août. Si tout n'était pas parfait, l'ensemble du fleurissement du bourg a permis d'embellir notre cadre de vie.

Restaurant

Le Conseil regrette la nouvelle fermeture du restaurant. Cependant, il s'agit d'un établissement privé pour lequel la Commune ne peut pas intervenir. Une réouverture durable est espérée par l'ensemble du Conseil Municipal et par de nombreux Varennois.

Circuits de randonnée

Sur la Commune, deux circuits de randonnée existent à travers champs et forêts : Circuit de l'Etang de Changy (3h00 – 13 km,) Circuit de la Source Saint-Martin (4h15 – 17,5 km.) La Communauté de Communes s'est engagée à assurer un balisage complet. Des plans sont disponibles à la mairie ou à l'Office du Tourisme de Lorris (OTSI).

Visite aux personnes âgées

Des conseillères municipales se proposent de rendre visite aux administrés âgés, isolés ou en manifestant le besoin pour : passer un moment à discuter, rendre des services dans les démarches administratives... Pour en profiter, n'hésitez pas à formuler la demande en mairie.

En cas de besoin vous pouvez toujours alerter le garde champêtre.

Pour les tâches ménagères, les repas ou la téléalarme, les services de l'ADAPA sont toujours à votre disposition (voir article.)

Environnement

Grêle

Le 09 juin 2014, la Commune a connu un épisode de grêle remarquable avec des grêlons d'un diamètre d'environ 8 à 10 cm. De nombreux administrés ont subi des dommages. La Commune a également connu des dégradations sur les bâtiments communaux : la mairie, la salle Escale, l'église, les écoles, le presbytère, le préau du cimetière, la caserne des pompiers, les ateliers municipaux, le local sportif du foot, le cabinet médical... Les conséquences financières sont importantes.

Syndicat de rivières

La commune a longtemps adhéré à deux syndicats de rivière pour l'écoulement de ses eaux de pluie dans le bassin du Solin et le bassin du Puiseaux-Vernisson.

Depuis 2005, l'état et l'agence de l'eau ont demandé aux syndicats de se regrouper avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et de l'Ouanne (SIVLO.) Tous les syndicats de la vallée du Loing ont donc fusionné le 5 janvier 2014. Depuis, le SIVLO regroupe une cinquantaine de communes pour une population 115 000 habitants.

Grâce à cette fusion la participation de la Commune va beaucoup diminuer et sera de 2 € par habitant.

Déchetterie municipale

La fermeture hivernale de la déchetterie municipale a eu lieu le 17 novembre. La réouverture est prévue le 4 avril 2015.

Bornes de recyclage

Des bornes de dépôts volontaires des déchets recyclables (emballages, verre) sont à votre disposition au niveau des ateliers communaux, dans la rue des Meaux-Prés et sur le parking de la salle Escale, ainsi que deux bornes de collecte de vêtements. Des bornes de recueil des piles usagées, des vieux téléphones portables et cartouches d'encre d'imprimantes sont disponibles chez certains commerçants, à l'Agence postale ou en mairie.

Aide aux travaux d'économie d'énergie

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais peut intervenir auprès des particuliers ou des commerçants pour fournir des conseils et proposer des partenaires publics lors de vos travaux d'économie d'énergie. Des aides financières peuvent même être proposées. N'hésitez pas à vous renseigner sur leur site internet www.pays-gatinais.com.

Opération « Tu perds Watt »

Aujourd'hui, grâce au partenariat entre le Pays Gâtinais et l'ADIL-Espace Info Energie du Loiret, les administrés peuvent organiser, chez eux, avec des amis, une réunion « Tu perds Watts », animée par un conseiller Info Energie. Ils peuvent participer au défi « Familles à énergie positive » et tenter d'être l'équipe qui réalisera le plus d'économies. Vous pouvez obtenir des informations sur le site internet de l'ADIL du Loiret www.adil45.org. Un conseiller ADIL-Espace Info Energie vous reçoit gratuitement, au cours de permanences en mairie de Montargis et de Courtenay, sur rendez-vous au 02.38.62.47.07.

Un peu d'histoire

La Source Saint Martin

Historiquement, Varennes-aux-Loges comptait de nombreuses sources ou fontaines. La plupart ont été drainées afin d'alimenter les mares du bourg. La fontaine de la Corsonnerie, par exemple, bénéficiait d'une bonne réputation du fait de sa pureté et son débit.

Cependant, la source qui coulait le plus et en permanence est celle qui est aujourd'hui appelée « la Source Saint Martin. »

La plus ancienne trace écrite date de 1646, dans le testament du curé de Varennes, Jean du JARDIN. Il y est évoqué un lien fort entre la source et la chapelle Saint Martin de l'église. Ceci laisse à penser que la source a été un véritable lieu de regroupement, de procession, voire de culte. Son nom, la Source Saint Martin, en découlerait donc...

Longtemps restée une propriété privée au seul usage du voisinage, elle a finalement été cédée à la Commune. Peut-être faut-il y voir une preuve supplémentaire de son intérêt pour les villageois.

Les cartes postales du début du XX^{ème} siècle montrent une fontaine sortant de terre au pied d'un chêne en créant un abreuvoir où enfants et animaux pouvaient patauger. A cette même époque, pour des raisons d'hygiène, la municipalité (Docteur GOURAND) décide de canaliser la sortie.

Son eau pure et sans calcaire coule alors en permanence. Ceci a participé à sa renommée. Sans chlore comme l'eau de la ville et surtout gratuite, elle a connu un véritable engouement dans les années 1960/1970. On y venait de Montargis, d'Orléans voire de beaucoup plus loin pour s'approvisionner.

L'aménagement de deux écoulements a facilité l'accès et le remplissage des récipients. L'habillage s'est voulu décoratif avec des silex et une sculpture de Saint Martin. Une grande fête populaire fut organisée en juin 1972 pour marquer l'achèvement des travaux. Elle connut un grand succès. Les photographies montrent que les champs voisins n'étaient pas clôturés, l'étang privé en surplomb n'existait pas et la source apparaissait dans un écrin de verdure à la base d'une pente enherbée, au pied d'un gros chêne.

Ce nouvel aménagement et la publicité de la fête par la presse locale ont décuplé sa notoriété. La source a alors vu des files de personnes faisant la queue pour récupérer le breuvage. On parlait alors de priorité aux Varennois, de quantité limitée...

Des analyses ont finalement montré que la précieuse eau était polluée. Ceci s'explique peut-être par le stockage des ordures de la Commune dans une carrière désaffectée en amont... Il se trouva quelques « inconditionnels » qui affirmaient qu'il s'agissait de rumeurs pour limiter l'affluence. Les usagers ont rapidement disparu.

A ce jour, l'environnement austère a fait que ce lieu est délaissé des habitants. Des réflexions pour son réaménagement sont en cours pour ouvrir une nouvelle page de l'histoire de la Source Saint Martin.

Le lavoir

Avant le milieu du XIX^{ème} siècle, les larges fossés présents autour du bourg et peut-être les grands étangs pouvaient servir de lavoir.

Les travaux d'assainissement et d'élargissement des voies les ont vraisemblablement supprimés.

En 1852, le Conseil municipal décide qu'« il sera fait un fossé dans l'ancien chemin du Moulinet, au bas de la Montagne, pour servir de lavoir public. » Il confirme sa décision en 1854 en précisant « qu'il se trouve déjà une fosse » et décide d'y faire planter des peupliers dans la partie supérieure.

Ce lavoir ne devait pas donner satisfaction : pour être fonctionnel, il devait disposer d'une alimentation en eau renouvelée et d'un bassin en dur. Le rû de Saint Martin, le seul à passer près du bourg, offrait ces possibilités.